

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2014

Ordre du jour :

Installation d'un conseiller municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 25 septembre 2014

I - Pôle Administration générale

Economie, Commerces et Développement durable

- 1.1 - Convention « Charte Qualité Confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2014

Secrétariat Général

- 1.2 - Rapports annuels 2013.
- Syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers
- Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville
- 1.3 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement
- 1.4 - Elections des représentants du conseil au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au sein de commissions municipales

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - Admission en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2006 à 2012
2.2 - Budget supplémentaire Ville

Ressources Humaines

- 2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois
2.4 - Personnel communal - Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport

III - Pôle Services à la population

Etat-civil, affaires générales

- 3.1 - Recensement rénové de la population - année 2015 - recrutement et rémunération des agents recenseurs

Actions Sociales et Familiales

- 3.2 - Convention relative au fonctionnement de l'espace insertion entre les communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2014-2015-2016-2017

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

- 4.1 - Convention de partenariat entre le Racing Métro 92 et la commune de La Garenne-Colombes
4.2 - Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire

V - Pôle Services Techniques

Urbanisme

- 5.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole de diffusion et d'usage des données cadastrales

Aménagement urbain

- 5.2 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction le permis de démolir du 93 rue Jules Ferry, cadastré B 184
5.3 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction le permis de démolir du 24 rue des Bleuets, cadastré B 405

VI - Divers

- 6.1 - Rapport d'observations définitives rendues par la Chambre Régionale des Comptes - Débat
- 6.2 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
- 6.3 - Décisions
- 6.4 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 01, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer.

Un certain nombre de collègues ont appelé, ils auront du retard et donnent délégation en attendant.

Mme Gaillabaud a donné délégation à M. Hervo ; Mme Juvin-Marleix à M. Dubois ; M. Dransart à M. Ballin ; M. Pinta à M. Butet ; M. Citerne à Mme De Bellabre ; Mme Michelet à Mme Legendre ; Mme Bordet à Mme Marques da Silva ; M. Autain à Mme Routier ; Mme Bachelet à M. Martin-Chauffier.

Pour Mme Eisenstein, je n'ai pas de pouvoir.

M. Conway

Si.

M. le Maire

Vous avez un pouvoir ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Vous le donnerez tout à l'heure.

Pouvoir à M. Conway.

Merci.

Installation d'un conseiller municipal

M. le Maire

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, avant de commencer la séance, nous avons le plaisir d'accueillir M. Pierre Duclos dans les fonctions de conseiller municipal, plaisir atténué bien sûr par le fait que M. Ranji nous a quittés.

M. Ranji est là (*dans le public*). Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vu.

Monsieur Duclos, je vous souhaite la bienvenue et je vous propose, Mesdames et Messieurs, que vous l'applaudissiez.

(*Applaudissements.*)

Je vais vous remettre formellement votre insigne du Conseil municipal.

(*M. Duclos se dirige vers l'estrade où le Maire lui remet son insigne.*)

Toutes mes félicitations.

Très bien. Vous pouvez l'applaudir.

(*Applaudissements.*)

J'avais d'ailleurs, pendant les élections, participé à un débat contre M. Duclos et M. Conway, et je garde un très bon souvenir de la qualité de nos échanges.

Nous avons donc, avant de commencer ce Conseil, formellement à désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature habituelle et traditionnelle de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Dubois, toutes mes félicitations.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 25 septembre 2014

M. le Maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 27 septembre. Je n'avais pas pu être avec vous pour des raisons indépendantes de ma volonté.

Y a-t-il des questions relatives à ce procès-verbal, ou des remarques ?

Pas de question, pas de remarque ? Je considère qu'il est adopté, pas d'opposition ? Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Economie, Commerces et Développement durable

1.1 - Convention « Charte Qualité Confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2014

M. le Maire

Monsieur Martin-Chauffier.

M. Martin-Chauffier

Bonsoir mes chers collègues.

C'est désormais traditionnel, c'est presque un marronnier du Conseil municipal depuis 2004, donc la dixième année que nous le votons, la reconduction de la convention qui nous lie à la Chambre de métiers et de l'artisanat, dans le cadre de la charte qualité confiance des artisans. Cette charte, vous devez le savoir depuis le temps, a pour objet de valoriser les entreprises artisanales exemplaires dans leur organisation et leur relation avec la clientèle, c'est-à-dire que tous les artisans garennois qui ont une qualité d'accueil exceptionnelle sont valorisés par cette charte. Nous en avons dans cette assemblée. Seules les entreprises artisanales volontaires et inscrites au répertoire de la Chambre des métiers sont concernées et peuvent faire l'objet d'une enquête par la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Je vous propose que l'on reconduise cette convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour la dixième année. Sachez simplement que la Commune s'engage à contribuer à hauteur de 5 000 euros sur l'ensemble de la communication et de la promotion dans le cadre de cette remise de charte qualité confiance, qui devra avoir lieu traditionnellement en mars prochain.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à poser à M. Martin-Chauffier ?

Mademoiselle, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir. Y a-t-il une évolution d'artisans qui ont pu bénéficier de cette charte depuis 2004, le début ? Est-ce en progression ?

M. Martin-Chauffier

Globalement, on reste sur un format d'environ une soixantaine d'artisans garennois titulaires de la charte chaque année depuis sa création. Cela ne bouge pas tellement. Nous avons, à La Garenne, un nombre conséquent, puisque nous sommes la deuxième ville la plus dense en termes d'artisanat dans les Hauts-de-Seine. Accessoirement, le président Goupillat nous félicite chaque année de la qualité, du nombre et de la densité de l'artisanat garennois. Pas d'évolution notable d'une année sur l'autre.

M^{lle} Naturel

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

(M. Autain et Mme Michelet entrent en séance.)

Le point suivant est le marronnier des rapports annuels de nos contractants. Vous les avez reçus.

Secrétariat Général

1.2 - Rapports annuels 2013.

- **Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers**

- **Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville**

M. le Maire

Des questions à M. Hervo sur l'ensemble de ces rapports qui, encore une fois, sont l'objet de discussions annuelles telle que vous les connaissez ? Avez-vous des questions à M. Hervo ? Pas de sujet particulier.

Monsieur Sammut, je pense que nous prenons acte ? Il n'y a pas de vote formel. C'est ce qu'on appelle un prend acte. Je note que le Conseil municipal prend acte d'avoir bien reçu ces rapports.

Merci infiniment.

Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je voulais simplement rappeler que la CCSPL se réunit sur le même thème mercredi prochain.

(M. Pinta entre en séance.)

J'espère qu'ils ont noté cela sur leur agenda.

M. le Maire

Merci infiniment.

1.3 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

M. le Maire

Le point suivant concerne la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration des établissements publics locaux. De quoi s'agit-il ? Vous savez que nous avons désigné trois délégués titulaires et trois suppléants au Conseil d'administration du lycée professionnel La Tournelle et des deux collèges. Un décret, puisque l'État n'a que cela à faire, a modifié la composition des conseils d'administration de ces établissements – c'était vraiment très important, vous imaginez –, en considérant que les conseils d'administration des collèges de plus de 600 devaient passer à deux représentants, et les moins de 600 à un représentant. En application de ces dispositions, il faut modifier le nombre de représentations, de titulaires et suppléants dans tous ces établissements. Voilà le sujet.

Je n'ai pas l'ancienne... Avez-vous l'ancienne composition, s'il vous plaît, Monsieur Sammut ?

Mme Pouette

Je l'ai quelque part.

M. le Maire

Ce n'est pas très grave. Les gens qui sont membres doivent savoir qu'ils étaient membres. Nous en avons trois chaque fois, titulaires et suppléants.

Pour le collège des Champs-Philippe et le collège Les Vallées, il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant. J'ai reçu la candidature comme titulaire de Mme De Bellabre, et comme suppléante de Mme Fommarty pour les Champs-Philippe.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Vous êtes candidat, Monsieur Conway ?

M. Conway

Non, je présente la candidature d'Annie Eisenstein Je l'avais envoyée à Mme Gaspar.

Mme Gaspar

Tout à fait.

M. le Maire

Parfait.

Mme Eisenstein est candidate comme titulaire ou suppléante ?

M. Conway

Titulaire.

M. le Maire

Avez-vous un suppléant ?

(M. Duclos lève la main.)

M. le Maire

M. Duclos est suppléant. Très bien.

Nous sommes bien au collège des Champs-Philippe ?

M. Conway

Pardon.

M. Sammut

La demande est faite pour le lycée.

M. le Maire

Excusez-moi. Je parle bien du collège. Au collège, j'ai la candidature de titulaire de Mme De Bellabre et de suppléante, Anne Fommarty. Je note qu'il n'y a pas de candidat ?

M. Conway

Oui, exactement, puisqu'il n'y a qu'un titulaire. Cela me paraît normal que ce soit un représentant de la municipalité.

M. le Maire

Très bien.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ?

(Unanimité pour un vote à main levée.)

Sur le titulaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Mme De Bellabre à l'unanimité.

Comme suppléant, je propose Mme Fommarty. Là aussi, pas d'opposition au vote à main levée ? Je le note.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour.

Madame Fommarty, bravo pour ce grand succès.

Pour les Champs-Philippe, j'ai reçu la candidature comme titulaire de Mme Fommarty et comme suppléant de M. Robail.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats, pas d'objection, j'imagine, au vote à main levée.

Mme Routier

C'est pour les Vallées.

M. le Maire

Oui, j'ai dit Champs-Philippe ? Sur le papier, ils m'ont mis : collègue Les Vallées Philippe.

(Rires.)

Collège Les Vallées, tout court.

En titulaire, j'ai Mme Fommarty.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour.

Je vous remercie pour Mme Fommarty.

Bravo, Madame Fommarty.

Pour M. Robail, même peine.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour.

Merci, unanimité pour M. Robail.

Nous passons effectivement, Monsieur Conway, au lycée La Tournelle. Nous avons deux titulaires à pourvoir et deux suppléants. J'ai reçu comme titulaire la candidature de Mme De Bellabre, de Mme Michelet et de Mme Eisenstein ; comme suppléant, la candidature de M. Butet, de M. Autain et de M^{lle} Naturel.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Donc, nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

Vous avez des papiers blancs et des enveloppes ? Vous les avez imprimés, c'est formidable !

Ceux qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas de voter huit fois.

(L'huissier distribue le nécessaire pour le vote à bulletin secret.)

Vous en prenez deux si vous avez des délégations.

Je rappelle que Mme Gaillabaud a donné délégation à M. Hervo, que M. Dubois en a deux pour Mme Juvin-Marleix, que M. Dransart n'est toujours pas arrivé. C'est M. Ballin qui en prend deux. M. Pinta est là. Bienvenu, Monsieur Pinta, très discret.

M. Citerne a donné son pouvoir à Mme De Bellabre qui prend deux bulletins. Mme Michelet ne donne plus délégation, puisqu'elle est là. Mme Bordet à Mme Da Silva. M. Autain est présent. Mme Bachelet a M. Martin-Chauffier.

Je vais vous expliquer, puisque j'entends des commentaires à ma droite. Vous avez sur la case titulaire trois noms, et sur la case suppléant trois noms. Vous devez élire deux titulaires et deux suppléants, donc vous barrez celui que vous ne voulez pas, ou les deux que vous ne voulez pas, ou même les trois que vous ne voulez pas. Vous en avez la possibilité.

D'accord, c'est clair ?

Ce n'est pas difficile, Monsieur Perrée *(rire)* ?

Est-ce que tout le monde a son bulletin ? Nous allons procéder au vote. Il nous faut un secrétaire.

Monsieur Dubois, vous vous y collez, forcément. Il faudrait aller à la table.

Il nous faudrait, s'il vous plaît... Un membre de l'opposition accepte-t-il de participer au bureau de vote ?

Monsieur Duclos, c'est votre première. Prenez votre bulletin avec vous. Monsieur Dubois, vous allez avec M. Duclos ? Nous allons vous installer et nous allons procéder à...

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Duclos et M. Dubois procèdent au décompte, puis au dépouillement des votes.)

Merci, Messieurs.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35 ; suffrages exprimés : 35 ; majorité absolue : 18. Ont obtenu : Mme De Bellabre, comme titulaire, 31 voix ; Mme Michelet, 34 voix ; Mme Eisenstein, 5 voix. En suppléant : M. Butet, 33 voix ; M. Autain, 32 voix ; M^{lle} Naturel, 5 voix. Sont donc élus Mme De Bellabre et Mme Michelet, M. Butet et M. Autain.

1.4 - Elections des représentants du conseil au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au sein de commissions municipales

M. le Maire

Nous passons donc au point suivant qui est l'élection des représentants du Conseil d'administration au CCAS et au sein des commissions municipales. Le départ de M. Ranji fait qu'il doit être remplacé. C'est l'habitude que nous avons prise dans ce Conseil. Je vous propose, au moins dans un premier temps, que M. Duclos, qui remplace M. Ranji, remplace, si tout le monde en est d'accord, M. Ranji dans les commissions où il siégeait. Cela concerne la commission culture, la commission développement économique et marché, la commission jeunesse et sport, et la commission sécurité publique.

Monsieur Duclos, sur le principe, cela vous va ?

(M. Duclos acquiesce.)

Si toutefois vous vouliez changer avec votre colistière, vous nous le faites savoir et nous le formalisons au Conseil municipal.

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition. Il n'y a pas d'abstention. Il y a unanimité là-dessus.

Ensuite, il y a la liste pour le CCAS qui est un établissement privé. Cela nous donnerait, si nous adoptons la même doctrine, les candidatures suivantes : M. De Boutray, Mme Luciot, M. Citerne, M. Butet, Mme De Bellabre, Mme Gamblin, M. Pinta, qui y siégeaient déjà, et M. Duclos qui remplace M. Ranji.

On me dit qu'il faut voter à bulletin secret, que c'est indispensable.

C'est indispensable ?

M. Sammut

Oui, c'est le Code.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres candidats qui veulent remplacer M. Ranji ?

Je suis désolé, il y a un formalisme effrayant, mais c'est comme cela. On connaît le résultat si tout le monde est élu.

Tout le monde a son petit bulletin ?

M. Dubois

Non.

M. le Maire

M. Dubois n'a pas son bulletin.

M. le directeur général des services veut combattre ma mauvaise foi, mais il a raison. En novembre 2012, nous avons reçu une note du préfet disant : vous l'avez fait à main levée, comme nous le faisons toujours. Il nous avait fait une remarque en disant qu'il fallait absolument faire ce vote au scrutin secret. Comme nous ne voulons pas être récidivistes, je vous propose de suivre le préfet.

Nous passons au vote. Tout le monde a son bulletin ?

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Si vous voulez bien venir, Monsieur Dubois et Monsieur Duclos. C'est le bizutage du nouveau, Monsieur Duclos, je suis désolé.

M. Perrée demande s'il y avait une plainte sur la modalité des votes. Non, c'était une remarque pure et dure. Il faut toujours garder de bons rapports avec le préfet et prendre en compte ses remarques qui sont légitimes, par définition. Elles sont souvent légales, le plus souvent légitimes.

(M. Duclos et M. Dubois procèdent au décompte, puis au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Merci.

Bulletins : 35 ; majorité absolue, 18. Ont obtenu 35 voix la liste complète, donc M. De Boutray, Mme Luciot, M. Citerne, M. Butet, Mme De Bellabre, Mme Gambiini, M. Pinta et M. Duclos sont brillamment tous élus. Nous pouvons peut-être tous les applaudir, mais ce n'est pas nécessaire.

Merci infiniment.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Admission en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2006 à 2012

M. le Maire

Nous passons au point suivant.

Monsieur Ballin.

M. Ballin

Bonsoir à tous.

Le receveur municipal nous demande, pour un montant de 3 706,58 euros, de les admettre en non-valeur et d'admettre en créances éteintes le montant de 6 187,09 euros. La différence étant de 3 706 euros, nous avons l'espoir tenu de la retrouver, alors que les 6 187 sont perdus. Nous demandons donc de voter pour cette admission.

M. le Maire

Parfait.

Avez-vous des questions à M. Ballin ? Pas de question. C'est habituel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour.

Merci beaucoup.

2.2 - Budget supplémentaire Ville

M. le Maire

Monsieur Ballin, cette fois-ci, plus sérieux, vous nous présentez le budget supplémentaire.

M. Ballin

Oui, le budget supplémentaire est relativement simple, sur lequel, d'une manière synthétique, nous allons passer quelques écritures réelles qui concernent essentiellement l'avenant sur le marché de travaux de l'école Guest pour 350 000 euros, et toujours en investissement, pour une acquisition foncière rue de Rouilly* pour 194 000 euros. Ensuite, nous avons un complément de budget pour le marché des Champs-Philippe pour 30 000 euros. C'est pour nos écritures réelles. Nous avons également quelques écritures de provisions, la plus notable étant celle suite à un jugement sur un dossier que nous avons gagné en première instance, mais qui est repassé en jugement. Nous avons constaté, à la fois en recette, 295 000 euros, et à la fois en dépenses.

(Mme Juvin-Marleix entre en séance.)

Ensuite, nous avons les écritures plus techniques et de reprise des résultats, 716 000 euros, qui correspondent aux excédents d'exploitation 2013 : 8 999 000 qui correspondent à notre excédent d'exploitation 2013 affecté en investissement, et 11 575 000 de déficit, reporté lui aussi en investissement. Cela donne donc un budget, que l'on retrouve d'ailleurs en page 5 du document qui vous a été remis sur le budget supplémentaire, qui consiste à voter 1 400 157,49 euros de recettes et de dépenses en fonctionnement, et 17 270 274,60 euros en recettes et dépenses d'investissement.

Voilà pour ce commentaire.

M. le Maire

Avez-vous des questions ou des commentaires à M. Ballin ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

J'en avais juste une. Les travaux René Guest, c'est l'ascenseur ou c'est autre chose ?

M. Ballin

René Guest, c'est l'ascenseur. Peut-être Monsieur Hervo ? Les 300 000 euros d'avenant.

M. Hervo

L'ascenseur est à l'école Renan.

M. Conway

Il n'y avait pas un ascenseur ?

M. Hervo

Entre autres. Dans les travaux, il y a un ascenseur. L'avenant, c'est ce dont nous avons débattu lors du dernier Conseil municipal. C'est la régularisation des travaux qu'il a fallu faire. J'ai expliqué à cette occasion que nous avons rencontré un dépassement relativement significatif du fait, principalement, des difficultés liées à la rénovation ou à l'extension d'un bâtiment ancien, qui nous a réservé quelques mauvaises surprises au niveau des sous-sols, du matériel de cuisine, du tunnel de lavage qui a rendu l'âme lors de son démontage. Voilà les explications principales qui sont celles que je vous avais déjà données la dernière fois.

M. le Maire

Merci, c'est cela, et la chaîne du froid. L'ensemble du matériel de cuisine spécifiquement.

M. Hervo

Je vous invite à aller voir l'école Guest si vous n'avez pas d'enfant là-bas. Nous avons un résultat assez satisfaisant.

M. le Maire

Très beau chantier.

D'autres questions à M. Ballin ?

Madame Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Pouvez-vous nous faire un petit rappel des acquisitions foncières ?

M. Ballin

Les acquisitions foncières sur quoi ? C'est simplement la rue de Rouilly* sur le budget supplémentaire. On parle du budget supplémentaire ?

M. le Maire

Oui, du BS.

M^{lle} Naturel

Oui.

M. Ballin

C'est rue de Rouilly*.

M^{lle} Naturel

D'accord.

M. le Maire

Un petit immeuble dont nous avons partiellement la propriété, ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Il est situé sur le côté gauche du trottoir quand vous allez vers la voie ferrée. Il est un peu en retrait.

(M. Dransart entre en séance.)

Quatre lots sur six. Cinq lots sur six désormais. Nous avions quatre lots sur six, et maintenant, nous avons cinq lots sur six.

M^{lle} Naturel

Vous allez acheter le sixième ?

M. le Maire

Quand il sera à vendre. Plus une sorte de faux sous-sol rez-de-chaussée mal fichu qui donne sur le cours. Quand on aura tout l'immeuble, on verra si l'on peut faire une réhabilitation plus lourde de celui-ci, mais c'est un peu complexe. Il est très utile pour des questions de relogement, en particulier dans l'opération des Champs-Philippe. C'est un immeuble assez bien placé, à côté de la gare.

C'est tout, Mademoiselle ?

Madame ?

Mme Courty

Non.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Parfait. Nous allons passer au vote. Je vous propose de voter...

À bulletin secret ?

M. Sammut

Non.

M. le Maire

M. Sammut nous autorise à ne pas voter à bulletin secret.

C'était une plaisanterie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 4.

Qui est pour ? 30 voix.

Vous ne participez pas au vote ?

M^{lle} Naturel

Non, contre.

M. le Maire

Ah, d'accord.

Un contre, quatre abstentions et 30 pour.

Je n'avais pas vu que vous votiez contre, pardon.

Merci infiniment.

M^{lle} Naturel

Vous n'avez pas demandé, je n'ai pas levé la main.

M. le Maire

Non, je le dis poliment, mais effectivement, vous avez omis de lever la main.

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

M. le Maire

Le personnel communal, c'est le point qui concerne Mme Raimbault.

Madame Raimbault.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues. Après avis du CTP du 12 mai et du 25 novembre 2014, je vous demande de prendre acte de la modification du tableau des emplois qui vous est présenté. En ce qui concerne la suppression des postes, il s'agit bien sûr des postes vacants et non occupés, suite à des avancements de grade, de départs à la retraite et de mutations. La création de poste concerne la nomination d'un agent lauréat d'un concours filière médico-sociale, et concerne la crèche Bonal, ainsi que les avancements de grade de plusieurs agents dans les différentes filières telles que la filière culturelle, création d'un poste à la médiathèque ; la filière sociale, la crèche familiale ; la filière technique, il s'agit d'un poste au CTM et deux dans les écoles ; filière médico-sociale, la crèche des Vallées, la crèche Bonal ; filière animation, il s'agit d'un poste à l'espace jeunesse. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci à vous.

Y a-t-il des questions à Mme Raimbault ?

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, nous prenons bien note que les postes que vous supprimez sont des postes vacants, donc des postes qui n'étaient pas occupés. Je suis tout de même surpris qu'il y ait huit postes supprimés dans la filière animation, des postes d'animateur, alors même l'animation du temps périscolaire dû à la refonte des rythmes scolaires montre un besoin d'adjoints d'animation.

Pouvez-vous nous expliquer ces huit suppressions de poste dans la filière d'animation ?

Mme Raimbault

Il s'agit des postes qui ont déjà été créés auparavant.

M. le Maire

Vous allez voir passer souvent cette délibération, qui a une motivation simple. Quand vous voyez qu'on supprime des postes, dans 98 % des cas, c'est qu'un autre poste a été créé, de grade supérieur, à un précédent conseil, ce qui nous a permis de passer l'agent catégorie 1 – cela n'existe pas. On crée un poste catégorie 2, donc on le met en catégorie 2 à un conseil municipal, et au conseil suivant, on supprime ce précédent poste. Ce n'est pas une suppression, c'est une mise à jour des grades, c'est un balayage.

Beaucoup de villes ne passent pas au Conseil municipal la suppression des postes. Ils les laissent vacants, donc il existe plusieurs postes que plus personne ne contrôle, puisqu'au bout d'un certain temps, on ne sait plus ce qui est ouvert. Nous avons pris la décision ici de présenter au Conseil municipal l'ouverture et la fermeture pour que vous ayez une idée claire de la masse salariale. Donc, ce n'est pas une suppression de poste. Ils ont bénéficié souvent d'un avancement. C'est la raison que vous retrouvez dans 99 % des cas, et c'est le cas ici en l'occurrence.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Je vous remercie.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité, merci beaucoup.

Madame Raimbault, vous avez une deuxième délibération.

2.4 - Personnel communal - Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport

Mme Raimbault

Il vous est demandé d'approuver la convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la Fédération française handisport, permettant à Clavel Kayitare, athlète de haut niveau intervenant au sein des écoles de La Garenne dans le cadre des activités athlétiques, de bénéficier d'un aménagement d'horaires tenant compte de ses impératifs sportifs et professionnels. En contrepartie, la Ville perçoit une participation financière de 7 000 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Très bien. Là aussi, c'est une délibération que vous avez l'habitude de prendre qui permet à Clavel, champion paralympique de niveau mondial, de travailler pour la Ville. Il est payé par la Ville, et nous acceptons que sur un mi-temps, il aille se préparer à ses compétitions internationales. L'État, à ce titre, nous dédommage une partie de son temps manquant. C'est l'objet de la convention.

Je ne cache pas que le contact de Clavel avec les enfants est très bénéfique pour les enfants qui voient un sportif de haut niveau, handisport, venir leur raconter ce qu'est le sport et les aider. C'est très motivant.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions, c'est connu.

Pas d'opposition, pas d'abstention, j'imagine.

Unanimité, merci.

Madame Raimbault, toujours.

III - Pôle Services à la population

Etat-civil, affaires générales

3.1 - Recensement rénové de la population - année 2015 - recrutement et rémunération des agents recenseurs

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Le recensement a lieu du 15 janvier au 21 février 2015 et concerne 8 % des logements répartis sur l'ensemble de la commune, soit 1 186 logements contrôlés. Il est nécessaire pour cela de créer six postes d'agents recenseurs et de fixer leurs modalités conformément au seuil qui a été fixé en 2014.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? (Aucune.)

Merci, Madame Raimbault.

Là aussi, c'est une habitude que nous prenons. Recensement de la population par huitième, je crois.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Unanimité, merci.

Le point suivant est à M. De Boutray sur l'espace insertion.

Actions Sociales et Familiales

3.2 - Convention relative au fonctionnement de l'espace insertion entre les communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2014-2015-2016-2017

M. De Boutray

Merci.

Bonsoir, mes chers collègues.

Au dernier Conseil municipal, nous vous avons demandé d'approuver la convention quadripartite sur l'espace insertion, qui lie le Conseil général, le CCAS, la Ville de Bois-Colombes et la Ville de La Garenne-Colombes. Nous l'avons entérinée. En revanche, la convention que nous avons entérinée ne définissait pas la répartition des participations entre Bois-Colombes et nous-mêmes, ni les modalités d'accueil conjoint à nos deux villes. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est une convention tripartite entre le CCAS de La Garenne, la Ville de Bois-Colombes et la Ville de La Garenne-Colombes.

Un point sur l'efficacité de cet espace insertion pour ceux qui ne le connaissent pas, qui se trouve au rond-point de l'Europe qui, en 2013, a eu des réalisations tout à fait extraordinaires, puisqu'il y a eu un retour en activité de 0,3 %. Je précise activité, parce que cela peut être des formations, des contrats d'alternance, des stages et bien sûr des contrats à durée indéterminée, comme cela a pu être le cas.

Aujourd'hui, le Conseil général prend à sa charge 70 % des frais de fonctionnement de l'espace, et les 30 % restants se répartissent à parts égales à 15 % entre la Ville de Bois-Colombes et la nôtre. Le budget global de l'année 2014 est estimé à 336 290 euros, avec une participation du CG de 70 %.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette nouvelle convention tripartite qui, je le précise, avait été une première fois mise en place en 2010, et revue aujourd'hui, parce qu'elle est valable pour quatre ans, et d'autoriser les maires à signer lesdites conventions.

M. le Maire

Merci, Monsieur De Boutray.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Duclos.

M. Duclos

Avez-vous une idée du nombre de personnes en emploi durable ou des personnes qui reviendraient périodiquement avec des difficultés d'emploi tous les deux ou trois ans, par exemple ?

M. De Boutray

C'est 63 % de retour en activité. Aujourd'hui, je ne suis pas à même de vous donner les types de contrats qui sont derrière, si c'est du CDI, du CDD, des stages ou de l'alternance. Je peux vous communiquer l'information dès demain, la récupérer pour vous.

C'est en majorité du CDD plutôt que du CDI.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous avons le détail dans le document remis chaque année par le Conseil général. Nous vous le communiquerons, bien sûr. Il y a également beaucoup de stages. L'idée est qu'il faut comprendre que c'est une population très loin de l'emploi. La plupart du temps, ils sont sortis depuis plus de deux ans de l'emploi, et on connaît les difficultés à revenir après deux ans. C'est une population particulièrement vulnérable.

Pas de question ?

Je vous en prie, Monsieur De Boutray.

M. De Boutray

Peut-être, Mademoiselle Naturel, vous aviez...

M^{lle} Naturel

Non, pas sur cette délibération.

M. De Boutray

C'est bon, vous avez les réponses ?

M. le Maire

Merci.

Pas de question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35, merci.

Le point suivant, Monsieur Dubois, sur le Racing Métro.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention de partenariat entre le Racing Métro 92 et la commune de La Garenne-Colombes

M. Dubois

Nous avons un partenariat avec le Racing Métro que nous souhaitons renouveler. Le principe est simple : la Ville s'engage à faire de la publicité pour le Racing Métro ; en contrepartie, nous distribuons aux associations garennoises. Nous vous demandons d'approuver cette convention.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ? Cela fait longtemps que cela dure.

Pas de questions ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour.

Merci.

Le tarif relatif à la patinoire qui va être installée, comme chaque année maintenant, depuis trois ans, quatre ans même.

Monsieur Dubois.

4.2 - Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire

M. Dubois

Effectivement, la patinoire qui sera inaugurée la semaine prochaine, a été installée aujourd'hui. Nous vous proposons d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière.

M. le Maire

À savoir 4 euros pour un adulte ou un enfant de plus de 12 ans, et 2 euros s'ils ont leur matériel.

Des observations ?

Oui, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Nous voterons contre cette proposition. Nous sommes sur la même position que l'année dernière, à savoir une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans ou un euro symbolique.

M. le Maire

Très bien. Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote.

Pardon, Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques questions rapidement. Je voulais savoir si vous pouviez m'indiquer les montants des recettes que le prestataire a obtenues sur les deux dernières années, donc 2012-2013 et 2013-2014, et éventuellement leur répartition sur les différents barèmes entre adultes, enfants de 12 ans et plus, enfants de moins de 12 ans et les personnes en possession de leur matériel.

Ensuite, je voulais savoir quel était le nombre de bénéficiaires des bons gratuits pour accéder à la patinoire, pour les personnes qui en ont fait la demande par le biais du CCAS, pour les deux dernières années, et évidemment, les critères d'attribution.

M. Dubois

J'ai les tarifs de l'année dernière, mais pas de 2012 en l'occurrence. De mémoire, c'était environ 35 000 euros. En revanche, je n'ai pas la répartition par type de tarif.

M. le Maire

Environ une soixantaine d'enfants a bénéficié du tarif gratuit. Il faut ajouter tous les enfants de l'école qui y vont gratuitement, donc beaucoup d'enfants utilisent la patinoire en pratique, *de facto*, gratuitement.

M. Dubois

Sur le temps scolaire, cette année, 215 enfants sont inscrits et iront pratiquer une heure de patinoire.

C'est cela ?

(Mme Fommarty acquiesce.)

M. le Maire

Très bien. Plus de 200 enfants, plus les 108 du CCAS.

Voilà, Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

Une dernière question.

M. le Maire

Je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Pouvez-vous m'indiquer le tarif de base du prestataire et le détail des tarifs concernant les options, comme nous l'avions demandé l'année dernière.

M. le Maire

Les options ?

M^{lle} Naturel

Avec le contenu des animations.

M. Dubois

J'ai le prix global, mais pas par module.

M^{lle} Naturel

Si je peux les avoir ultérieurement.

M. Dubois

Vous voulez le détail, le coût de l'animation ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. Dubois

J'ai le global.

M^{lle} Naturel

Vous me le donnerez plus tard.

M. le Maire

Nous ne pouvons pas vous répondre parce que c'est un paquet.

M^{lle} Naturel

D'accord.

M. le Maire

Le marché ne fait pas de différence.

M^{lle} Naturel

Très bien. Je vous remercie.

M. le Maire

Je vous en prie.

Pas de remarque ?

M. Conway

Je n'ai pas entendu le nombre de bons ?

M. le Maire

Une centaine.

Pour le CCAS ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

C'est le soir du Téléthon, l'ouverture. Donc, père Noël plus Téléthon. Nous avons un spectacle avec Mme Marie-Pierre Leray et sa troupe qui fait du voltige et du patinage acrobatique, donc si vous voulez vous initier au patinage artistique... C'est peut-être la dernière fois que vous en ferez, profitez-en.

(Rires.)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 3.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 32.

Je vous remercie.

On m'avait posé, l'année dernière, la question de la Ville de Paris. La Ville de Paris, c'est 5 euros pour un adulte et nous, c'est 4. Je donne cette information à titre, bien entendu, tout à fait informatif.

Mme Courty

C'est une question d'horaires. Pour l'avoir pratiqué à Paris, il n'y a pas de délai, alors qu'à La Garenne, vous y allez pour une heure.

M. le Maire

Peut-être. C'est-à-dire que l'on peut rester tourner pendant 10 heures, c'est ce que vous dites ?

(Rires.)

Cela change tout.

De toute façon, vous avez voté contre, donc vous ne voulez pas la patinoire.

Mme Courty

Pour des adultes, cela n'a pas de sens, mais les enfants, eux, ont l'énergie pour le faire.

M. le Maire

Mais les parents n'ont pas l'énergie pour rester plus d'une heure. J'ai l'expérience, je peux vous l'assurer. Comme le dit M. De Boutray, c'est une petite patinoire, on ne peut pas laisser les gens pendant cinq heures.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole de diffusion et d'usage des données cadastrales, Madame Paillard.

V - Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole de diffusion et d'usage des données cadastrales

Mme Paillard

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je vous en prie.

Mme Paillard

Il s'agit de délibérer sur un protocole de diffusion et d'usage de données cadastrales. Le contexte, quel est-il ? Comme vous le savez peut-être, en vertu d'un partenariat avec la Direction générale des impôts, le Conseil général redistribue un certain nombre de données cadastrales aux communes. Cela nous permet de bénéficier de données, on appelle cela des données littérales et des données cartographiques, parmi lesquelles vous pouvez compter un fichier des propriétés, le fichier des propriétaires, des voies et des lieudits. Le partenariat entre la DGFIP et le Conseil général a été renouvelé. C'est pourquoi, ce soir, nous vous proposons d'approuver le protocole qui va permettre à La Garenne-Colombes de continuer à bénéficier de la diffusion des données que je vous ai énoncées. Vous comprendrez aisément l'importance et l'intérêt d'avoir ces données, non seulement pour mener à bien notre projet, mais aussi pour répondre à nos missions de service public.

Je vais faire plaisir à M. Ballin, le tout gratuitement.

M. le Maire

Merci.

Tout est gratuit, c'est formidable. Comme disait le Président de la République lors d'une précédente conférence de presse : cela ne coûte rien, c'est l'État qui paie.

Des remarques, des questions à Mme Paillard ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Une curiosité. C'est marqué : ce dernier aura une durée de cinq ans plus une année en cas de renouvellement.

Mme Paillard

Oui.

M. Conway

Je ne comprends pas pourquoi c'est une année.

Mme Paillard

Le contrat est conclu pour cinq ans renouvelables une seule année, et on a su que la volonté du Conseil général était de ne pas renouveler, donc de bloquer cinq ans et de voir par la suite.

M. le Maire

Après, il n'y aura plus de département, vous savez.

M. Conway

Oui, c'est peut-être pour cela. Il a anticipé.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame.

D'autres questions à Mme Paillard pour cet exposé très clair et complet ?

Non, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité, bravo !

Monsieur Hervo, le point du 93 rue Jules Ferry.

M. Hervo

Je vais même...

M. le Maire

Et le 24 rue des Bleuets.

Aménagement urbain

5.2 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction le permis de démolir du 93 rue Jules Ferry, cadastré B 184

5.3 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction le permis de démolir du 24 rue des Bleuets, cadastré B 405

M. Hervo

Je vous propose de vous présenter deux points ensemble, puisqu'il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de démolir d'une part sur le 93 de la rue Jules Ferry, que l'on vous montre sur l'écran, une propriété qui appartient depuis fort longtemps à la Commune de La Garenne et qui est vouée à une mutation dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe, et d'autre part, le permis de démolir de la propriété du 24 rue des Bleuets, qui est la propriété dont nous avons voté l'acquisition lors de notre dernier Conseil municipal.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo pour ces deux points à l'ordre du jour ? Pas de question ? Non. Très bien. Nous passons donc au vote pour le premier point qui est le 93 rue Jules Ferry.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci. C'est adopté.

Le deuxième point, c'est le 24 Bleuets.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci. C'est adopté.

Le point suivant, on repasse la parole à M. Ballin, qui s'ennuyait, sur la question du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur Ballin, présentez-nous cela synthétiquement.

VI - Divers

6.1 - Rapport d'observations définitives rendues par la Chambre Régionale des Comptes - Débat

M. Ballin

La Chambre régionale des comptes a produit un rapport que l'on peut considérer comme plutôt très positif pour La Garenne-Colombes, puisque la CRC souligne la bonne santé financière de la commune, avec une capacité d'autofinancement importante, ce qui constitue un bon indicateur de la maîtrise de la section de fonctionnement et de sa capacité à investir, un désendettement important passant de 11,6 millions en 2009 à 4,6 millions en 2012. Un désendettement qui repose pour une large part sur le dynamisme des recettes propres à la section d'investissement.

La Chambre constate également le niveau des charges de fonctionnement, qui était initialement supérieur à la moyenne de la strate et qui tend désormais à se rapprocher de cette moyenne, ce qui indique que nous avons une meilleure maîtrise des dépenses. Le niveau des charges de personnel est inférieur à la moyenne de la strate depuis 2009, témoignant d'une gestion maîtrisée de ces dépenses. Concernant les charges financières, le ratio par habitant reste très faible : 15 euros par habitant, au regard du niveau du département qui est de l'ordre de 50 euros par habitant ; régional, 42 euros par habitant, et national, 45 euros par habitant.

La Chambre constate aussi les effets sur nos dépenses, une gestion plutôt responsable et maîtrisée des dépenses publiques, qui nous a permis de maintenir, de 2011 à 2013, des taux d'imposition inférieurs à la moyenne nationale. Malheureusement, cela a été obligé de changer, compte tenu de certaines dispositions propres à l'État et aux économies de l'État que nous avons déjà évoquées, mais qui ont des conséquences très lourdes pour les prochaines années.

En conclusion, la Chambre expose le fait que les perspectives financières de la Ville auraient dû être très positives et que le niveau des recettes fiscales liées à la hausse de la population permettait le maintien d'une fiscalité plutôt basse. Comme je viens de le souligner, et M. le Maire a répondu à la Chambre régionale, le nouveau contexte financier imposé par l'État remet en cause toutes ces prévisions.

Sur l'investissement et l'endettement, la CRC constate, sur la période 2009 à 2012, que les recettes propres cumulées de la section d'investissement ont permis de financer les dépenses d'investissement. Il faut notamment noter l'importance des subventions obtenues, qui témoignent du sérieux de notre ville dans le montage financier de ses investissements. Le désendettement a été souligné aussi par la CRC, qui n'est pas dû à un surcalibrage de l'excédent de fonctionnement, donc dû à l'impôt, mais bien une implication très soutenue dans la recherche des financements extérieurs.

La capacité de désendettement est toujours très faible. C'est l'un des points de recommandation de la Chambre, nous devons intégrer le loyer financier du BEA Jerphanion. Notre capacité de désendettement reste en dessous de 3, avec un niveau toujours très bon. Ce sont tous les points positifs et la partie analyse financière.

Sur les points de recommandation – il y en a toujours en général –, la première recommandation de la Chambre consistait à recourir au mécanisme des AP/CP, les autorisations de programme et crédits de paiement, et à la programmation pluriannuelle. Ces outils des AP/CP avaient déjà été utilisés lors de projets le justifiant, à savoir les grands projets : la médiathèque, CTM, etc. Ils seront, comme nous l'avons confirmé à la Chambre, utilisés à nouveau dans le cadre de la future programmation pluriannuelle en cours de définition.

La seconde recommandation de la Chambre consistait à finaliser l'engagement partenarial avec le comptable public. Il s'avère que cette finalisation avait été envisagée, mais que comme nous sommes en train de passer sur la dématérialisation, nous avons retardé cet accord qui sera fait dans les plus brefs délais.

La dernière recommandation portait sur la lisibilité de l'information financière, point que nous avons évoqué aussi dans notre réponse à la Chambre, puisque nous considérons que cette recommandation avait déjà été mise en œuvre dans le rapport du compte administratif 2013. Il présente dans un même document les éléments figurant dans le budget principal et au budget annuel de la ZAC. Cette méthode sera reconduite à l'occasion du vote des prochains budgets primitifs et comptes administratifs à venir.

Voilà pour le rapport.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions pour M. Ballin ?

Madame ou Monsieur, comme vous voulez.

M. Conway

J'ai pris connaissance de ce rapport. L'instruction s'est déroulée de la fin de l'année 2013 aux mois de juillet-août de cette année. Le point que vous évoquez, Monsieur Ballin, est une réponse qui reprenait des remarques que vous aviez faites et que la Chambre n'avait pas retenues. Cette réponse, qui est annexée au rapport, n'engage que la seule responsabilité de l'auteur, donc je vais me prononcer simplement sur le contenu du rapport lui-même et les remarques.

Tout d'abord, ce n'est pas une surprise : la commune présente une situation financière saine. Nous sommes effectivement une commune aisée. J'ai plusieurs points de satisfaction. Le premier est la remarque sur les taux, sur le fait qu'ils pointent à l'évidence que ce qui est important, c'est le montant moyen par habitant. Ils disent d'ailleurs, page 3, que c'est l'importance relative des bases des taxes d'habitation et sur le foncier bâti qui expliquent que, malgré le taux plus faible, on ait un niveau dans la moyenne de la strate.

Le deuxième point de satisfaction est sur le traitement comptable et gestionnaire de la fameuse dette de Jerphanion. C'est bien acté qu'il s'agit d'une dette. Vous voulez dire que ce n'était pas obligatoire avant, que c'est à partir de 2014, je ne rentre pas dans cette polémique, mais depuis le début, c'est bien une dette. Que vous le traitiez seulement maintenant, cela ne change rien à l'affaire. Je n'avais pas participé au vote, mais cela confirme bien que depuis le début, ce montage équivalait à un emprunt et que, même si les effets sur la dette sont les mêmes, le coût est plus élevé.

L'autre point important est qu'en dehors de clarifier la situation vis-à-vis des Garennois sur le niveau d'endettement, cela a aussi une possibilité. Je ne sais pas ce qu'il en est encore. À la commission de finance de début novembre, on évoquait le fait que l'on était en train de se bagarrer sur l'interprétation quant au régime de TVA, et voir si l'on pouvait récupérer cette TVA. J'espère que ce sera le cas, parce que si ce n'était pas le cas, ce serait nettement plus défavorable qu'un emprunt.

Le troisième point de satisfaction était sur le fait que la Chambre a noté l'absence de transparence lors de la gestion de la ZAC par la SEM 92, et ce que je disais autrement en disant que je suis content que les sujets relatifs à ce quartier viennent en débat et en vote au sein du Conseil municipal.

Le dernier point était sur le plan pluriannuel, M. Ballin le rappelait, sur le fait que c'était une préconisation, une recommandation. J'ai noté que la commune... J'essaie de retrouver la phrase. Excusez-moi, je l'avais pourtant préparée. Les représentants de la commune ont indiqué qu'un plan pluriannuel d'investissement serait effectivement conçu au cours du mandat à venir. Ma question est à quelle date et avec qui ? Je souhaiterais, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, que ce plan pluriannuel d'investissement ne soit pas simplement une addition, une collection de chiffres avec une addition à la fin, mais que nous ayons vraiment l'occasion de mener un débat entre nous sur les priorités, l'ordre dans lequel nous les engageons, pour éviter que, par exemple, une médiathèque se fasse sans parking, qu'une rue soit faite et défaite ensuite, ou qu'un désengagement soit pris, alors que la situation ne le permet pas.

Voilà, c'était essentiellement ces remarques.

Je regrette également dans le processus, mais *a priori*, c'est un processus logique, que l'opposition n'ait pas été informée de cela, n'ait pas pu attirer l'attention de la Chambre sur un certain nombre de points pour valider ou non les remarques. Je trouve que si vous prenez bien en compte ces recommandations de la Chambre, à savoir afficher le montant moyen par habitant, de retraités Jerphanion et de faire le plan pluriannuel, ce sera une bonne chose.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Madame, je vous en prie.

Mme Courty

Le rapport qui est fait est effectivement très favorable. Il y a une reconnaissance pour la Ville d'un effort de rigueur de gestion. En commission des finances, une démarche de recherche systématique d'économie est engagée et est salutaire.

Néanmoins, à la lecture du rapport, avec des indicateurs aussi favorables, on peut se poser la question d'une logique poussée à l'extrême de gestion aussi prudentielle de la Ville, d'être en capacité d'autofinancement systématique. On a l'impression d'être dans un schéma qui relève d'une orthodoxie budgétaire assez étriquée de gestion de bon père de famille, de faire qu'une ville ne dépense que ce qu'elle gagne. Non, une ville ne se gère pas en bon père de famille.

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

Je regrette, c'est la leçon d'économie numéro 1 : un état ou une ville ne représente pas un foyer.

M. le Maire

Je comprends mieux, Madame, merci.

Mme Courty

Ce schéma n'empêche-t-il pas la ville de se projeter dans des projets de plus long terme...

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Laissez parler Madame. Écoutez Madame.

Mme Courty

... comme le recommande la Chambre, de déployer une politique de service différente ?

Je tenais à souligner que la dette n'est pas mauvaise en soi, il y a de la dette utile, et dans une situation économiquement favorable pour La Garenne, il faudrait engager une politique d'investissement plus dynamique et plus volontariste que cela ne l'est actuellement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ?

Oui, Monsieur Conway. Brièvement, parce que vous avez déjà pris la parole.

M. Conway

Juste pour compléter ce que vient de dire ma collègue. La situation actuelle est un autre débat que ce rapport, puisque ce rapport porte sur la période antérieure. Toute approche doctrinaire sur le fait qu'il faut investir, qu'il faut endetter, n'est pas souhaitable. Dans une ville à l'échelle de La Garenne, il faut vraiment avoir une approche pragmatique et au coup par coup. Clairement, aujourd'hui, on est dans un changement de paradigme et il y a un acte à prendre.

Une vérification, pour le traitement de Jerphanion, ce sera acté dans le compte administratif 2014, c'est cela ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune.*)

Que vous dire ? Tout d'abord, je note que tout le monde a noté que le rapport était très favorable. Je remercie Madame, non pas d'avoir dit que le rapport était favorable, mais très favorable, que la Ville avait une rigueur de gestion, une politique de recherche d'économie. Tout cela est très à la gloire du Conseil municipal ici représenté. Toutefois, quand vous dites et vous regrettez que la Ville ne dépense que ce qu'elle gagne, je m'en félicite plutôt. Je n'ai pas bien compris votre intervention, que vouliez-vous dire par là ?

Mme Courty

Aujourd'hui, quels sont les projets d'investissement de la Ville à part la ZAC des Champs-Philippe ?

M. le Maire

Madame, à votre avis, qu'est-ce qui a été voté au dernier budget en investissement ? Vous le savez ? Le budget d'investissement, vous le votez. Nous avons investi énormément. Citez-moi quelques investissements faits en 2014.

Mme Courty

Le théâtre.

M. le Maire

Le théâtre. L'école, dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mme Courty

Vous faites payer lourdement cet investissement sur l'habitant...

M. le Maire

Je termine. L'aménagement de la place de Belgique, le secteur de l'avenue Foch entre Joffre et la place de la Liberté, des travaux dans d'autres écoles, la réfection totale de l'ancienne bibliothèque, les tableaux importants réalisés dans les sports au tennis, des travaux importants réalisés dans le gymnase du collège Les Vallées pour un des clubs sportifs de La Garenne. Les investissements sont considérables, donc je ne comprends pas très bien. Plutôt, je crois comprendre.

Je vous confirme que nous avons une politique de gestion rigoureuse, orthodoxe et financière. Nous revendiquons absolument cette affaire et pour nous, ce n'est pas une tare. Je regrette que les Français aient une connaissance de l'économie aussi approximative, qu'ils pensent que l'on peut continuer à dépenser plus que ce que l'on gagne. À un moment, on vous présente la note, c'est très simple. On peut dire que l'on fait de l'emprunt, vous l'avez dit, il y a de la dette utile. La caricature du système est ce que l'on vit au plan national. Il est temps, Madame, que les partis de gouvernement comprennent que l'orthodoxie financière, qui consiste à dire : je dépense à hauteur de ce que je gagne, c'est ce qu'il faut faire. Il faut cesser de bercer les gens d'une douce musique en disant : on est riche, on peut y aller.

J'ai souvenir, avant la crise de 2008, de parlementaires, dont je ne citerai pas l'identité, qui me disaient avec un soupir de mécontentement, alors qu'on parlait de la crise : regardez, de toute façon, la France est riche. Tout cela est absurde, la question n'est pas de savoir si on est riche ou pauvre, mais de savoir si l'on dépense plus que ce que l'on gagne. C'est ma remarque d'ordre général, Madame. Je suis tout à fait surpris de votre intervention.

Quant à vous, Monsieur Conway, vous avez commencé en disant : la commune a une gestion saine. Elle est aisée. Cela n'a rien à voir.

M. Conway

Si.

M. le Maire

On peut être pauvre et avoir une gestion saine. D'ailleurs, souvent, quand on est pauvre, on doit avoir une gestion saine. Quand on est riche, il faut aussi avoir une gestion saine. La relation entre aisée et saine est extrêmement surprenante. Ou alors vous voulez dire que quand on est pauvre, la gestion n'est pas saine. C'est très curieux comme relation.

J'aimerais que vous me disiez ce que vous en pensez. Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci. Plusieurs choses. La première sur l'orthodoxie financière qui consiste à ne pas dépenser plus que l'on ne gagne. Certes, au niveau de la vie quotidienne, une famille, une ville n'a pas intérêt à avoir un train de vie au-dessus de ses moyens, à emprunter pour manger. En revanche, ici, on parle d'investissement. Dans l'investissement, pour nous, il y a trois types d'investissement : les investissements qui sont porteurs d'économie. Par exemple quand vous investissez pour isoler un bâtiment communal, vous allez économiser à terme sur les énergies. Vous avez des investissements qui sont neutres ; il faut renouveler une route, un trottoir. Vous avez des investissements qui sont porteurs de dépenses de fonctionnement tels que le théâtre...

M. le Maire

Une crèche.

M. Conway

Ce genre de choses.

Non, la crèche, on est dans le fonctionnement courant. On n'investit pas dans la crèche. On est sur un contrat de...

M. le Maire

Il faut la construire tout de même.

M. Conway

Je poursuis. Ce sont ces trois types d'investissement. Dans ce cadre, l'emprunt n'est pas signe forcément que l'on dépense plus qu'on ne gagne. J'avais souligné l'intérêt de bien caler des emprunts modérés – il ne s'agit pas non plus de passer à l'autre extrême, de ne pas avoir le dogme de l'emprunt à tout prix –, car cela permet d'étaler l'utilisation effective de ce pourquoi on va payer sur la durée effective de l'investissement. Par exemple, si vous avez un investissement qui est prévu d'une durée de 20 ans, le fait d'emprunter sur 15 ans, 20 ans ou 10 ans permet de répartir la charge de cet investissement sur la seule année dans laquelle cet investissement est réalisé.

Quand je fais le lien entre gestion saine et ville aisée, c'est simplement que vous mettez à longueur de colonne en avant le fait que la Ville est faiblement endettée comme un signe de bonne gestion. Certes, si c'est un surendettement, c'est un signe de mauvaise gestion, mais la bonne gestion de dire que l'on est faiblement endetté, donc on gère bien, est un raccourci dans la mesure où – ce que je disais avec un clin d'œil à M. Ballin dans un autre Conseil –, si vous voulez être moins endetté, augmentez encore plus les impôts et vous serez moins endetté encore. L'endettement est un ensemble entre le niveau de l'imposition à La Garenne-Colombes... Vous êtes sur un niveau de revenus avec des bases locatives fortes qui font que les recettes sont importantes.

Le dernier point est que vous parliez de bonne gestion. On a plusieurs exemples de mauvaise gestion, que ce soit au niveau de la gestion du chantier de la médiathèque, que ce soit au niveau de la manière dont vous avez géré le chantier de la ZAC des Champs-Philippe avec la SEM 92, ou que ce soit l'exemple du parking place de la Liberté. Vous avez un ensemble de points sur lesquels vous avez beau faire de la communication, en disant notamment, lors de la campagne, que le coût de construction du parking au niveau du fonctionnement ne sera pas à la charge de la commune, mais uniquement de l'exploitant du parking, c'est faux. Vous avez prévu de verser au délégataire 400 000 euros de subvention de fonctionnement pendant les 30 années de la délégation. Vous pouvez dire que vous gérez cela parfaitement, je dénonce des erreurs. Il n'empêche que globalement, la situation est saine, parce que les recettes sont là, les bases locatives sont là, et encore une fois, beaucoup de choses sont bien faites, mais il y a aussi des erreurs.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Pardonnez-moi, vous avez dit, mais peut-être que vous vous rétractez, au début que la gestion était saine. Ce sont les mots que vous avez employés.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

J'aurais aimé, dans un monde parfait, qu'au moment des élections municipales, vous me disiez que la gestion était saine, et vous, Madame, que la Ville a une rigueur et une politique salutaire de recherche d'économie. Cela m'aurait fait très plaisir. Nous vous le rappellerons lors des prochaines élections.

Monsieur Conway, vous nous dites sur l'investissement qu'il ne faut pas emprunter pour manger, vous avez raison, d'autant que c'est interdit.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

De toute façon, vous n'avez fait que dire ce qui était illégal, donc je vous suis.

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Une crèche, pardonnez-moi, c'est un investissement. Il faut construire une crèche, acheter un terrain, et une fois qu'elle est construite, elle coûte très cher. C'est un investissement qui, non seulement coûte à l'investissement, mais qui coûte ensuite au fonctionnement, donc il faut avoir en tête cette affaire.

Monsieur Conway, pour terminer.

M. Conway

Cela va être très rapide. Pendant la campagne, je vous invite à relire nos documents de campagne. Vous pouvez aller sur notre site, tous nos éléments sont sur notre site, toujours accessibles, contrairement à vous qui les avez supprimés dans les quatre jours qui suivaient la fin des élections municipales. Remettez-les en ligne, vous verrez les mensonges que vous avez colportés, et nous pourrions comparer qui dit quoi.

M. le Maire

J'observe que tout le monde a déclaré que la gestion de la Ville était saine, je ne pouvais pas passer une meilleure soirée.

Y a-t-il des remarques ? Pas d'autres remarques ?

Oui, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je voudrais simplement répondre aux contrevérités de M. Conway.

(Rires.)

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je vais être bref.

M. Conway

Vous ne pouvez pas, il y a sept contrevérités.

M. Hervo

Je ne veux pas laisser s'installer le colportage de contrevérités flagrantes.

Vous me parlez...

M. le Maire

Nous avons presque fini le Conseil municipal.

M. Hervo

On a un peu d'animation.

M. le Maire

Monsieur Hervo, court et synthétique.

M. Hervo

Vous venez de parler de la gestion catastrophique de la ZAC des Champs-Philippe jusqu'à présent. Regardez les comptes, je vous les ai toujours présentés par le passé, ils sont toujours disponibles d'ailleurs. La ZAC, au stade où elle en est de sa réalisation, est parfaitement équilibrée en dépenses et recettes. Cela n'a pas coûté un euro au contribuable.

Deuxième contrevérité que vous venez dénoncer : bien que je vous aie expliqué à de multiples reprises et depuis longtemps de quoi il s'agissait, vous dites que la commune va verser une subvention au délégataire du parking. Je vous ai expliqué en son temps – c'est très vieux – que les 400 000 euros, puisque vous les citez, et je vous fais confiance sur le chiffre, car je ne l'ai plus en tête, mais c'est le bon ordre de grandeur, ne sont rien d'autre que le reversement de la recette du stationnement en surface ; laquelle recette du stationnement de surface, dans la majorité, et même la quasi-totalité des concessions de parkings habituellement retenues par les villes, est directement perçue par le délégataire.

Ce mécanisme, qui n'est qu'un mécanisme purement administratif, est de faire transiter par la ville la recette du stationnement de surface, pour qu'elle aille chez le concessionnaire, mais dans les concessions habituelles, dans toutes les villes, à Paris comme ailleurs, dans toutes les villes de province qui ont des parkings concédés, la recette de stationnement de surface est directement perçue par le délégataire. Donc, ne dites pas que la Ville subventionne le délégataire, dites simplement que la recette du stationnement de surface transite par la Ville.

M. le Maire

Merci beaucoup. Monsieur Hervo, on ne va pas refaire le débat sur le financement des parkings.

M. Hervo

C'est le seul sujet qui intéresse M. Conway.

M. le Maire

Monsieur Conway, 30 secondes.

M. Conway

45. Premièrement, sur la ZAC des Champs-Philippe, j'ai dit une gestion catastrophique. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas un équilibre financier. J'ai dit gestion catastrophique, parce que cet équilibre a été atteint par la spoliation des gens qui habitaient à la ZAC des Champs-Philippe, laquelle démarche, qui a été faite à l'époque par la SEM 92, a conduit...

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

... à un certain nombre d'impasses.

La deuxième chose.

M. le Maire

Monsieur Hervo...

Allez-y.

M. Conway

Sur le parking, la réalité est que 424 000 euros par an pendant 30 ans vont au délégataire. La Ville perçoit quant à elle les recettes du stationnement en surface. C'est la Ville qui assume le risque si les recettes du stationnement en surfaces ne sont pas à hauteur de la subvention.

M. Hervo

(Intervention hors micro.)

M. le Maire

Le juge est d'avis contraire en première instance, mais ce n'est pas grave, nous verrons en appel. Le juge a affirmé ce que vous avez dit.

Nous allons passer au vote.

M^{lle} Naturel

Il n'y a pas de vote.

M. le Maire

Il n'y a pas de vote.

(Rires.)

M^{lle} Naturel

Non, Monsieur le Maire.

6.2 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

M. le Maire

Le point suivant est une motion de soutien. Vous savez que l'AMF est l'Association des maires de France qui tenait son congrès ce mois-ci. C'est une association non partisane, puisqu'elle représente l'ensemble des maires, quelles que soient leurs couleurs politiques. Elle était, jusqu'à quelques jours, présidée par M. Pélissard. Elle est désormais présidée par M. Baroin, et vice-présidée par M. Laignel, ancien ministre socialiste. C'est une association tout à fait purement non partisane et qui a écrit aux différents maires pour les alerter et leur proposer de voter une motion que je soumetts à votre sagacité.

Cette motion a pour but de dénoncer... Très bien, elle est derrière moi. C'est le rapport, pouvez-vous mettre la motion, s'il vous plaît ? C'est la motion que vous avez là, je ne peux pas me retourner.

La motion dénonce le transfert par l'État d'un certain nombre de charges, de dépenses supplémentaires non compensées, de normes qui aggravent la dépense et qui font que les collectivités territoriales, et particulièrement les communes, n'auront pas beaucoup de choix. Elles vont devoir limiter les services rendus à la population. Vous savez que les communes sont les grands pourvoyeurs de services rendus à la population. Les communes vont réduire l'investissement local. L'investissement local est assuré aux deux tiers, en France, par les communes, donc quand on vous dit un plan national de création de crèches, il faut bien interpréter que l'État n'a jamais construit une crèche de sa vie. Il demande aux communes de le faire. Un plan national de construction de gymnases pour que les jeunes fassent du sport, l'État n'a jamais construit un gymnase dans sa vie, il demande aux communes de le faire.

Tout cela risque d'être affecté par la diminution considérable des recettes et l'augmentation de nos dépenses. Vous avez pu l'observer dans le dernier budget de La Garenne. Les maires de France *via* l'AMF demandent le réexamen du dispositif envisagé par le Gouvernement, et la réunion d'un groupe de travail entre les représentants de l'État et ceux des collectivités territoriales. Voilà l'objet de cette délibération, qui est le vote d'un vœu, celui des maires de France.

Avez-vous des questions, des remarques avant que nous passions au vote ?

Monsieur Conway, Monsieur Duclos.

Tout le monde veut prendre la parole.

Monsieur Duclos, je vous en prie.

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous demandez de voter un texte, et nous constatons que ce texte remet en cause la politique de réduction des déficits et de stimulation de la compétitivité et de l'économie qui a été décidée. Cette politique a été débattue à l'Assemblée nationale avec suffisamment d'expressions différentes : des gens se sont abstenus, ont voté contre, ont voté pour. Finalement, le budget de l'État a été adopté. Il inclut la réduction des dotations aux communes, ce que nous regrettons tous ici. Le budget a été approuvé en octobre par un vote des députés. Ce sont eux qui ont la mission de décider de l'action de l'État dans ce domaine. C'est pourquoi, chers collègues, Monsieur le Maire, nous nous abstenons sur ce texte.

M. le Maire

Très bien. Grand courage politique.

Madame, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Je vous remercie.

Je voterai favorablement pour cette motion. Dans le pays, l'opposition à cette réforme autoritaire des collectivités territoriales est d'une grande ampleur. Depuis des mois, près de 13 000 communes de tous horizons politiques, soit un tiers des communes de France, ont d'ores et déjà voté cette motion de soutien à l'action de l'Association des maires de France, qui demande l'arrêt de l'hémorragie.

Hier s'est déroulé le 97^e congrès des maires, Porte de Versailles, où l'Association nationale des élus communistes et républicains a rappelé son opposition farouche aux mesures d'austérité de cette réforme, qui s'accompagne d'un redécoupage autoritaire des régions et

de la disparition des communes pour les métropoles, des intercommunalités géantes loin des citoyens et loin de leurs besoins. Cela constitue une atteinte réelle et grave à la vie des communes et des départements de la petite couronne, notamment irremplaçable au service des citoyens. Les villes sont des pôles de proximité appréciés des habitants et nécessaires à une vie démocratique décentralisée, près des gens.

Les annonces du Gouvernement pour la loi des finances 2015 prévoient donc une nouvelle baisse des dépenses publiques. Or, bon nombre d'économistes, dont ceux de l'OCDE, rappellent les limites de cette austérité budgétaire. Les premières victimes seront les habitants, car cette nouvelle ponction va impacter les services rendus, comme le mouvement sportif, la vie associative et culturelle, les politiques de solidarité, de même que l'emploi et les services publics locaux.

En 2006, 800 000 emplois, dans le public comme dans le privé, ont été conservés grâce aux commandes et aux achats des collectivités territoriales. En particulier, je pense au domaine du BTP. Les conséquences directes de cette mesure seront inéluctablement la réduction et la dégradation des services essentiels rendus à la population. Elles seront un coup dur porté à l'investissement public assuré à 70 % par les collectivités.

Cela étant dit, nous ne confondons pas notre position avec celle des élus de droite qui poursuivent un autre combat.

M. le Maire

C'est dur.

(Rires.)

M^{lle} Naturel

Dans une perspective de retour de la droite au pouvoir en 2017. En effet, que penser de la critique du plan d'économie de 50 milliards, base du pacte de stabilité budgétaire, alors que les ténors de la droite UMP et centristes se proposent d'imposer à notre pays une cure d'austérité et de sacrifice de plus de 100 milliards. On imagine bien quelles seraient les conséquences d'une telle politique sur les finances des collectivités locales.

L'AMF, l'Association des maires de France, représentative de toutes les sensibilités politiques, ses avis sont écoutés et utiles au débat démocratique. L'action qu'elle peut mener sur les finances publiques est légitime. Au nom de la liste que je représente, nous ne sommes pas dupes de la manœuvre que représente votre projet de motion, mais le sujet est grave et impose d'agir en faveur de la défense de notre commune et aux autres collectivités territoriales. Cette motion peut être utile, elle rejoindra toutes celles de ceux de tous horizons qui nourriront la réflexion du bureau de l'AMF et l'encourageront dans ses efforts d'alerte au gouvernement Valls.

M. le Maire

Merci, Madame Naturel. Il n'y a aucune manœuvre. Quand un gouvernement est de droite ou de gauche, vous m'avez connu ici, j'ai toujours dénoncé les sales coups de tous les gouvernements à l'encontre des communes. Finalement, vous votez pour la motion ou pas ?

M^{lle} Naturel

Oui, je vote pour la motion, je l'ai dit dès le début.

M. le Maire

Malgré la manœuvre.

(Rires.)

Non, c'était très clair.

M. Conway

Je serais intéressé pour que, dans le prolongement de ce que vous venez de dire, vous me donniez un exemple de dénonciation d'une manœuvre venant d'un gouvernement de votre bord, que vous auriez fait en son temps. Vous dites qu'une manœuvre contre la commune, qu'elle vienne de droite ou de gauche, de quel que bord que ce soit, je n'hésite pas à la dénoncer. J'aimerais bien avoir un exemple.

M. le Maire

Je chercherai. Honnêtement, je ne m'en souviens plus, mais je me souviens en avoir dit. Je vous en trouverai des paquets.

M. Conway

D'accord, parce que j'ai souvenir que l'on avait du mal à obtenir de votre part un vœu commun sur la position vis-à-vis de l'assurance-maladie à la Garenne-Colombes, et que quand le gouvernement est passé à gauche, vous n'avez eu aucun problème à faire cette motion. J'ai plutôt cela en tête.

M. le Maire

L'assurance-maladie est partie, alors que le gouvernement était à gauche. Vous vous souvenez de cela ?

M. Conway

Oui, mais c'était déjà à l'œuvre sous le gouvernement de droite.

M. le Maire

Justement, nous avons bloqué la chose.

M. Conway

Vous avez la mémoire courte.

M. le Maire

Vous voulez vous exprimer peut-être sur le fond ?

M. Conway

Cette situation est la résultante d'un endettement catastrophique au niveau du pays. Cet endettement a été aussi bien bâti par le gouvernement de Nicolas Sarkozy que par le gouvernement présent. Cela résulte d'un mal français qui consistait à vivre au-dessus de ses moyens.

À La Garenne-Colombes, pour revenir au niveau local, nous avons vécu cela avec les deux schémas de transports sur Paris qui étaient en compétition : l'un porté par Nicolas Sarkozy et l'autre porté par M. Huchon. Finalement, il y a eu unanimité. Comment ? En additionnant les deux projets pour arriver à un budget de 30 milliards d'euros. Au lieu de faire un choix en disant que l'on est dans un domaine contraint, que prend-on comme priorité, on a joué la facilité en disant : on trouvera, c'est financé, rassurez-vous, tout baigne.

Ceci étant, les communes représentent, dans cet endettement, 10 %, et on veut leur faire supporter 25 % de l'effort. C'est réellement un déséquilibre qui fait que l'on n'est pas dans une juste répartition des charges. Quand, dans cette motion, on demande le réexamen, la création de groupes de travail, je suis tout à fait favorable à cela, parce que contrairement à ce que vient de dire mon collègue, le fait que cela a été validé par l'Assemblée nationale n'est pas gage qu'il y a eu un débat et un partage démocratique. D'une part, à l'Assemblée nationale, il existe un problème de non-proportionnalité au niveau des voix, et d'autre part, des consignes et des phénomènes d'obéissance de consignes de vote font que le débat n'est pas libre.

Nous l'avons bien vu aussi ici. Quand on dit le Conseil municipal a voté, en réalité, le Conseil municipal, c'est... Vous ne seriez pas là... Nous ne serions pas là, cela ne changerait rien. Il n'y a jamais eu, dans ce Conseil municipal...

M. le Maire

Si, beaucoup plus que vous ne croyez.

M. Conway

... une décision qui a été modifiée par un membre du Conseil. Je suis tout à fait favorable à des groupes de travail, des réexamens, de la concertation. C'est pourquoi je voterai pour cette motion, et je souhaite que ce que l'on demande dans cette motion, on l'applique aussi au niveau communal dans le fonctionnement des différentes commissions et des préparations des sujets à l'ordre du jour.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? Quelqu'un veut prendre la parole sur la question des collectivités territoriales ?

Oui, Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Un dernier mot sur le fait d'appliquer ce que l'on dit dans cette motion, et c'est important, que les collectivités soient un véritable levier à la croissance. Je rappelle que nationalement, la dette est maîtrisée dans les collectivités depuis 30 ans. Je crois qu'elle est de l'ordre de 9 %.

M. le Maire

C'est cela.

M^{lle} Naturel

70 % des opérations réalisées, ce sont les collectivités territoriales qui en sont le support, donc elles sont vraiment un moyen pour la croissance. Quand je vois que l'on est encore à 11 % de logements sociaux à La Garenne-Colombes, je regrette que ce ne soit pas plus pour qu'on atteigne la loi par une maîtrise d'endettement qui serait favorable au bien-être de nos concitoyens, à savoir pouvoir accéder à un logement décent à un loyer modéré.

Je vous remercie.

M. le Maire

Je crois que j'ai saisi le sens.

Merci, Madame.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote de cette motion de l'AMF.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2.

Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie.

6.3 - Décisions

2014/400 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien des toitures, couvertures et étanchéité dans divers bâtiments communaux

2014/401 Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur du lycée professionnel « La Tournelle »

2014/402 Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur du comité d'entreprise de la société Technip

2014/403 Conventions triennales relatives à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de 16 associations sportives, culturelles, caritatives et d'un établissement scolaire

2014/404 Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale, à titre gracieux, en faveur des élèves de 6ème du collège Les Champs-Philippe

2014/405 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association culturelle portugaise de Courbevoie/La Garenne-Colombes

2014/406 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles

2014/407 Contrat avec l'association « Audaces Musicales » relatif à la programmation d'un concert prévu le samedi 4 octobre 2014 au Mastaba 1- La Garenne-Colombes

2014/408 Contrat avec l'entreprise de spectacles "Mikad" relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 12 octobre 2014 au Théâtre de La Garenne

2014/409 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2014/2015 pour les besoins des écoles de la commune de La Garenne-Colombes

2014/410 Contrat avec l'association « SAS Synergiacom » relatif à la programmation d'un spectacle prévu le mercredi 19 novembre 2014 dans le cadre des accueils de loisirs

2014/411 Avenant n° 11 au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux

2014/412 Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à la programmation d'un spectacle prévu le jeudi 30 octobre 2014 dans le cadre des accueils de loisirs

2014/413 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur le cinéma au Mastaba 1- La Garenne-Colombes

2014/414 Contrat avec l'association Dekalage relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 12 décembre 2014 au Mastaba 1- La Garenne-Colombes

2014/415 Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication, fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide destinés aux convives des différents sites de restauration de la commune de La Garenne-Colombes

2014/416 Contrat avec l'association Eclat de Rêves relatif à la programmation d'un spectacle prévu le mercredi 15 octobre 2014 dans le cadre des accueils de loisirs

2014/417 Contrat avec le salon du chocolatier relatif à la programmation d'ateliers prévus le mardi 21 octobre 2014 dans le cadre des accueils de loisirs

2014/418 Contrat avec la société Business Traiteur relatif à la programmation d'ateliers "cuisiner devient un jeu d'enfants" prévus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

2014/419 Contrat avec Versant Bâtiment relatif à la réfection de toutes les corniches et joints défectueux de l'immeuble au 30-32 rue Jean Bonal

2014/420 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du théâtre de La Garenne, en faveur de la société Technip de La Garenne-Colombes

2014/421 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne, en faveur de Monsieur Gérard Durand

2014/422 Attribution d'une concession funéraire n°18273

2014/423 Attribution d'une concession funéraire n°18208

2014/424 Attribution d'une concession funéraire n°18274

2014/425 Attribution d'une concession funéraire n°18275

2014/426 Attribution d'une concession funéraire n°18276

2014/427 Attribution d'une concession funéraire n°18277

2014/428 Attribution d'une concession funéraire n°18278

2014/429 Attribution d'une concession funéraire n°18279

2014/430 Attribution d'une concession funéraire n°18280

2014/431 Attribution d'une concession funéraire n°18281

2014/432 Attribution d'une concession funéraire n°18282

2014/433 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux pour l'organisation d'un stage de base BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) en faveur des jeunes Garennois

2014/434 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de l'association 2uxième Acte

2014/435 Marché à procédure adaptée relatif au marché de prestations juridiques : conseil juridique, représentation en justice et rédaction de notes juridiques

2014/436 Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Olympic Garennois VTT

2014/437 Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Olympic Garennois Natation

2014/438 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Musicarte

2014/439 Contrat avec l'orchestre de variété Jean-Claude Bernard relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 16 novembre 2014 au Théâtre de La Garenne

2014/440 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Vélo-club Garennois

2014/441 Contrat avec la Compagnie 3 Chardons relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 novembre 2014 à la médiathèque municipale

2014/442 Contrat avec le producteur « Acrocs Productions » relatif à la programmation d'un spectacle prévu le samedi 20 décembre 2014 à la médiathèque municipale

2014/443 Avenant n° 1 au marché n°MAPA/2014/BAT/08 de travaux de réaménagement de la cour et de création d'un ascenseur à l'école Ernest Renan

2014/444 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service, l'entretien, la maintenance et la collecte d'horodateurs pour les besoins de La Garenne-Colombes

2014/445 Contrat avec la SARL « Clair de lune » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 4 décembre 2014

2014/446 Contrat avec l'association « La forêt des enchanteurs » relatif à la fête de fin d'année de la crèche du multi-accueil Monique Manguard prévue le 8 décembre 2014

2014/447 Contrat avec la SARL « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 9 décembre 2014

2014/448 Contrat avec la SARL « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 16 décembre 2014

2014/449 Contrat avec la SARL « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année des Haltes Joffre et multi-accueil Monique Manguard prévue le 1er décembre 2014

2014/450 Contrat avec la SARL « TP&CO » relatif à la fête de fin d'année des crèches Verdun et Bonnin prévue le 9 décembre 2014

2014/451 Avenant numéro 1 à l'appel d'offres N°AOO/2012/07 relatif aux travaux sur les espaces publics secteur nord : aménagement qualitatif de rues, du parvis de la salle de spectacle et de l'école René Guest - lot 2 – éclairage

2014/452 Avenant n° 3 au marché n°5090-08-234 relatif à la location d'une structure provisoire de communication

2014/453 Contrat avec Sourdline Developpement relatif à la mise en place d'une plateforme de communication pour les personnes sourdes ou malentendantes

2014/454 Création d'une régie d'avances pour les remboursements des droits d'entrée et autres dépenses liées à l'activité du Théâtre de La Garenne

2014/455 Contrat d'accès Internet très haut débit pour la médiathèque de La Garenne-Colombes

2014/456 Contrat avec l'ensemble Orchestral des Hauts-de-Seine relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 19 décembre 2014 au Théâtre de La Garenne

2014/457 Contrat avec « C-Compagnie » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 12 novembre 2014 à la médiathèque municipale

2014/458 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la création et la pose de décors pour les fêtes de Noël de la commune de La Garenne-Colombes

2014/459 Avenant n° 2 de transfert relatif à l'appel d'offres ouvert AOO/2010/06-06 fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de la commune de La Garenne-Colombes - lot 6 : produits surgelés

2014/460 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'Amicale des Marins de Colombes, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes (AMMAC)

2014/461 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, installation et mise en ordre de marche d'un système informatique de gestion de l'action sociale de La Garenne-Colombes

2014/462 Contrat relatif à l'abonnement à la base de données « service général d'informations mondiales : nouvelles de France »

2014/463 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Djamila Benramdane

2014/464 Contrat avec la Compagnie « Ô Kazoo » relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale, pour les écoles élémentaires Voltaire et Jerphanion, prévue le jeudi 6 novembre 2014 à la médiathèque municipale

2014/465 Contrat avec l'association Artefact relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale, pour l'école élémentaire René Guest, prévue le jeudi 11 décembre 2014 à l'école élémentaire René Guest

2014/466 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de la paroisse Saint-Urbain de La Garenne-Colombes

2014/467 Convention triennale relative à la mise à disposition d'équidés pour l'activité équitation au domaine Foucher de Careil à Houlgate entre Madame Ducellier et la commune de La Garenne-Colombes

2014/468 Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la maintenance des réseaux d'arrosage automatique de la commune (42 sites)

2014/469 Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une clôture séparative avenue Marcelline Binet reliant la rue Bonnin et la rue Pierre Sémar au square des Bleuets

2014/470 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de chèques cadeaux multi enseignes destinés au personnel communal

2014/471 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de chèques cadeaux multi enseignes destinés au personnel communal

2014/472 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association « Vivre aux Champs-Philippe »

2014/473 Contrat avec l'association Koud'ju relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le mardi 25 novembre 2014 à l'école élémentaire André Marsault

M. le Maire

Nous passons au point suivant qui sont les décisions du Maire. Avez-vous des questions ?

Si vous avez des questions, j'ai peut-être des réponses. Pas de décisions qui vous...

Quel numéro ?

M. Conway

La 421 et la 463.

M. le Maire

C'est un Garennois qui a loué la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne pour une fête familiale, pour un montant de 200 euros hors taxe, avec un créneau de 8 heures à 25 euros de l'heure.

M. Conway

Pourquoi dans un cas c'est payant, et dans un autre, c'est gratuit ?

M. le Maire

C'est toujours payant, à ma connaissance.

M. Conway

Le 463, c'est marqué gratuit.

M. le Maire

C'est pour Mme Benramdane, que tout le monde connaît d'ailleurs...

Parce qu'elle est employée municipale ?

(M. Sammut acquiesce.)

Et le directeur général des services me dit que les employés ont droit une fois par an à l'utilisation d'une salle.

M. Hervo

Comme les associations.

M. le Maire

Comme les associations garennoises.

Nous l'avons passé au Conseil municipal ? Nous avons voté formellement ?

M. Conway

Je n'avais pas percuté sur ce point.

M. Sammut

C'est très ancien.

M. le Maire

Oui, si c'est très ancien...

M. Sammut

Nous n'avons pas revoté.

M. le Maire

Le très ancien, en général, le juge...

M. Sammut

Vous avez raison, Monsieur le Maire.

M. Conway

J'avais une dernière question sur la décision 462, qui est l'abonnement à la base de données service général d'informations mondiales : nouvelles de France.

M. le Maire

768 euros par an.

M. Conway

En quoi cette dépense s'applique à la gestion de La Garenne-Colombes ?

M. le Maire

Une ville comme La Garenne a besoin d'un abonnement de la ligne AFP pour connaître ce qui se passe dans le monde.

M. Duclos

Ce n'est pas la ligne AFP.

M. le Maire

Si, je crois, il me semble. Ce sont les notes que j'ai, pour un montant de 768 euros et une durée d'un an.

M. Conway

Hors taxe ?

M. le Maire

Oui, hors taxe ; 922 euros avec la TVA.

Toute l'actualité nous arrive : quand le gouvernement va nous mettre une taxe en plus, quand il va nous la retirer, mais cela arrive rarement.

Pas de question ?

M. Duclos

J'ai une question.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Duclos

La 444, le marché des horodateurs, je n'ai pas l'historique de cette affaire, les horodateurs sur les Vallées et les Champs-Philippe. Je ne suis pas persuadé que c'est une mesure qui sera très populaire parmi les habitants de La Garenne-Colombes. Simple remarque.

M. le Maire

Simplement, Monsieur, il y a deux manières de voir : vous ne mettez pas d'horodateurs dans les rues, c'est gratuit, vous n'avez aucune place, vous ne pouvez pas vous garer. Les horodateurs ne sont pas faits pour faire recette, ils sont faits pour faire un roulement. Je vous rappelle que désormais, nous avons, à ma connaissance, deux villes, qui sont Courbevoie et Colombes, qui sont quasiment à 100 % payantes. Je ne sais pas quelle est la politique à Bois-Colombes, mais je crois qu'elle y pense très fortement. La conséquence de cela, on la voit mécaniquement : La Garenne devient le parking de Courbevoie d'un côté et de Colombes côté voie ferrée. Le stationnement payant sert à faire tourner les voitures. Si on ne met pas de stationnement payant, le parking n'est plus possible.

Quand vous avez cela dans une rue de La Garenne-Colombes, c'est très désagréable, et quand vous l'avez dans une rue commerçante, c'est catastrophique, vous tuez le commerce, parce que par définition, les gens ne peuvent pas s'arrêter. Il faut absolument des

horodateurs. Vous avez raison, ce n'est pas très populaire, mais l'avis politique, parfois, est de n'être pas très populaire, dans l'intérêt général. Cela surprend peut-être, mais c'est ainsi.

Je vous en prie, y a-t-il des remarques ?

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Sur la 401, je voudrais savoir pourquoi la mise à disposition des locaux municipaux à titre onéreux pour le lycée professionnel de La Tournelle.

M. le Maire

Il s'agit d'une convention conclue avec le lycée de La Tournelle, mise à disposition de locaux municipaux. Ils utilisent beaucoup de choses : Marcel Payen, le gymnase, les vestiaires, le terrain de foot, le dojo et les deux salles, pour y organiser les activités physiques et sportives en faveur des élèves du lycée.

Nous avons toujours fait cela vis-à-vis de la région et du département. La région et le département mettent une somme à disposition des lycées et des collèges pour, je n'ose pas dire rémunérer compte tenu des sommes, mais pour remercier, indemniser les villes de l'utilisation de leurs équipements. Je vous le dis quand même pour que vous ayez en tête les chiffres. Du 15 septembre 2014 au 30 juin 2015, tous les équipements que je vous ai cités, nous les louons pour 800 euros. C'est une somme relativement faible. La région a un peu de moyen et c'est ainsi depuis plus de 20 ans. Cela a bénéficié à 600 élèves. Pour le département, c'est à peu près pareil. Sur la somme, je ne sais pas, mais sur le principe...

M^{lle} Naturel

D'accord, merci.

M. le Maire

Plus de question ?

Mme Courty

J'ai une curiosité sur la 435, sur le marché de prestations juridiques. J'ai observé un marché auprès d'un cabinet d'avocats pour du conseil en droit privé, j'étais curieuse de savoir dans quel contexte la Ville pouvait être amenée à demander conseil dans un domaine relevant du droit privé.

M. le Maire

En général, ce qu'ils appellent droit privé général, c'est tout ce qui n'entre pas dans les cases précédentes. Vous avez un lot de droit de la fonction publique, droit de l'urbanisme, droit administratif général, la commande publique, le fiscal, et un droit privé général, qui est un droit de bail*. De mémoire, lors du dernier appel d'offres – à vérifier –, le lot n'avait pas été attribué, et nous avons eu deux ou trois affaires complexes où nous ne savions pas à qui donner parce que nous ne les avions pas. Nous les avons enfin inscrits.

Avez-vous d'autres questions ? Non, je vous remercie beaucoup. Nous passons aux questions au Maire qui sont très nombreuses.

6.4 - Questions orales

M. le Maire

M. Duclos, pour une première, nous a fait un festival.

Monsieur Duclos, vous voulez commencer ?

M. Conway, quatre, et M. Duclos, trois. Que trois, vous êtes moins prolifique. Mme Courty, une.

Madame, honneur aux femmes ?

Mme Courty

Oui. Depuis le début de la semaine, les professeurs ont annoncé leur décision de faire grève des études dirigées en réaction au dernier Conseil municipal votant le niveau de leurs indemnités. Je voulais savoir quel dialogue – je crois que vous les avez rencontrés – avait été engagé avec eux, parce qu'on ne va pas refaire le dernier Conseil municipal. Quel dialogue vous avez engagé avec eux, quelle était aujourd'hui la situation ? Un panneau annonçait la reprise des études dirigées, mais je crois que les professeurs sont toujours grévistes. Ce sont les animateurs qui assurent ces études dirigées. Les parents sont insatisfaits, puisqu'ils considèrent que les animateurs n'ont pas les compétences pédagogiques suffisantes pour assurer ces études dirigées en remplacement des professeurs.

M. le Maire

Merci, Madame.

Je vous rappelle pour la prochaine fois que le règlement précise que vous lisiez votre question.

Tout d'abord, Madame, il ne s'agit pas d'une grève, mais du désistement de certains enseignants dans certaines écoles, et pas toutes les écoles. Il est faux de dire que leur rémunération horaire a changé. C'est la même que l'année dernière. On est sur la base de 24 euros par heure. Ce qui a changé, ce sont deux choses. Premièrement, l'année dernière, ils étaient payés pour deux heures, alors qu'en pratique, ils ne faisaient qu'une heure, plus une demi-heure de surveillance de cour. Donc, nous avons décidé de payer le travail réalisé, c'est-à-dire qu'ils font une heure, ils sont payés une heure, et ils ont une demi-heure de surveillance dans les cours, donc ils sont payés pour cette demi-heure.

La deuxième raison pour laquelle on observe une diminution de leur rémunération ne tient pas à la Ville, mais au fameux décret Peillon, Hamon – on ne sait plus comment l'appeler –, puisqu'il a diminué le nombre d'études, donc unitairement, les professeurs ont moins d'études à assurer.

Je précise que nous avons appliqué les tarifs maximums permis par la loi pour aider les enseignants, que nous leur avons proposés de travailler le vendredi après-midi pour compléter leur rémunération sur la base du volontariat, mais ils sont tout à fait libres d'accepter, et que le service d'étude n'est pas une obligation. La commune n'est pas obligée d'organiser un service d'étude. C'est une activité que la commune engage si elle le souhaite. Ainsi, dans certaines villes, ce ne sont pas les enseignants qui font ces études dirigées, mais des animateurs.

Que s'est-il passé en pratique ? Mardi, nous sommes prévenus par voie d'affiche et lettre distribuée à l'entrée d'une école non signée, si ce n'est une équipe d'enseignants que nous n'avons pas évidemment identifiés, que le jeudi, c'est-à-dire 72 heures plus tard, l'étude ne sera pas assurée. Nous avons cela dans trois écoles et nous avons donc 48 heures pour nous organiser et organiser l'accueil des enfants, ce que nous avons fait hier jeudi, avec les moyens du bord. Il est faux aussi de dire, Madame, que les études ont été organisées par des non-enseignants. Il y avait des non-enseignants, mais aussi des enseignants du collège, de maternelle, qui ont décidé de le faire.

J'ai rencontré personnellement le directeur, l'inspectrice. Mme Fommarty a rencontré les parents d'élèves des différentes associations, M. Montagnon a vu plusieurs fois chacun des maîtres et professeurs des écoles au mois d'octobre, et nous avons vu les directeurs deux fois depuis la rentrée auparavant, donc nous avons largement communiqué là-dessus.

Je puis vous assurer que le service des études dirigées continuera à être organisé à La Garenne Colombes, parce que c'est la Ville qui en décide, et personne d'autre. Ceux qui ne souhaitent pas y participer n'y participeront pas. C'est sur la base du volontariat. S'ils souhaitent ne pas y participer, parce qu'ils considèrent que la rémunération n'est pas suffisante, mais je répète que c'est la rémunération strictement prévue par la loi et que nous ne pouvons pas décider sur la base d'une déclaration démagogique que nous paierons plus les enseignants que nous n'avons le droit de le faire, dans cette hypothèse, nous prendrons nos responsabilités et ferons avec les enseignants que nous trouverons et qui ne sont pas ceux des écoles ; ce que je regretterai très profondément, mais ces études continueront. C'est pour nous, et nous l'avons montré pour les étudiants avec l'ancienne bibliothèque et les salles de travail à la médiathèque, quelque chose d'extrêmement important. Nous pensons qu'ils doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. La véritable égalité républicaine commence à l'école, et c'est ainsi que nous avons décidé d'agir.

J'espère avoir été complet.

Monsieur Duclos ou Monsieur Conway.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

J'avais une question qui portait sur le même sujet.

M. le Maire

C'est exact.

M. Conway

Donc, ce n'est pas la peine.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

En revanche, Mme Courty a oublié la deuxième partie de sa question.

Mme Courty

La deuxième question, des parents ont exprimé leurs inquiétudes.

M. le Maire

Madame Courty, excusez-moi. J'entends bien. Il faut que vous lisiez la question, puis je vous donne la réponse.

Vous n'avez pas votre question.

(M. Conway lui remet un document.)

M. le Maire

Monsieur Conway, elle a lu sa question, enfin, j'ai cru qu'elle l'avait lue, donc vous la poserez la prochaine fois.

M. Conway

J'avais trois questions qui restaient.

La première : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question vous a été envoyée le mercredi 26 novembre, pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Nous réitérons notre demande concernant l'information donnée sur les dates des différentes manifestations communales (accueil des nouveaux Garennois, cérémonie de citoyenneté, inaugurations) afin qu'elles soient systématiquement communiquées par courrier électronique aux conseillers municipaux qui le souhaitent et ce, dès que les dates de ces manifestations sont connues. Cela générerait des

économies en supprimant les enveloppes et bostols correspondants, ainsi que les frais de mise sous enveloppe et de remise à domicile ou d'envoi par La Poste. Cela éviterait que certaines invitations s'égarerent et que, de ce fait, nous ne soyons pas informés à temps, voire pas du tout, des différentes manifestations auxquelles nous devons être conviés en tant que représentants élus. Ainsi, j'ai appris de manière fortuite qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux Garennois était prévue le samedi 6 décembre à 11 heures.

De même, nous découvrons à travers les décisions du Maire, transmises vendredi soir dernier, les dates des fêtes de Noël dans les crèches, sans avoir plus de précisions sur les horaires. Il est tout à fait anormal que ces informations ne nous aient pas été transmises par le directeur général des services ou un de ses collaborateurs. Je renouvelle ici ma demande faite à plusieurs reprises, et notamment lors du dernier Conseil municipal du 25 septembre dernier : pouvez-vous nous transmettre un calendrier pour le mois à venir, le mois de décembre ? Cela contribuerait à un fonctionnement plus fluide et plus sûr, ainsi qu'à une contribution modeste, mais symbolique, aux nécessaires économies par la chasse au gaspillage.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Conway, que les choses soient claires, vous recevez toujours les invitations, comme tout le monde, aux différentes manifestations lorsqu'elles sont définitivement calées. Il n'y a pas de traitement différentiel d'un conseiller municipal à un autre, qu'il appartienne à l'opposition ou à la majorité. Tout le monde est traité de la même manière.

Je vous confirme que le 6 décembre, il y a bien une cérémonie des nouveaux Garennois. Il est prévu que vous receviez par mail l'invitation, si ce n'est déjà fait. Une invitation vous a été envoyée pour la cérémonie des nouveaux naturalisés, demain à 11 heures. Vous le confirmez. Une autre pour la cérémonie départementale d'hommage aux morts pour la France, pour les guerres d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie, le 5 décembre à 15 heures 30. Vous recevrez aussi les invitations pour les manifestations. À ma connaissance, vous recevez bien toutes les invitations.

Pour les fêtes de Noël dans les crèches, je vous ai déjà répondu l'année dernière, et je crois il y a deux ans et trois ans. Ma réponse est toujours la même : ce sont les directrices des crèches qui envoient les invitations, cela ne passe pas par nous. Je vous invite à leur en faire la demande. Je ne fais pas le courrier des directrices de crèche.

Enfin, certains conseillers municipaux désirent recevoir par mail ces informations. Je note que vous le souhaitez. J'ai demandé pour votre cas que ce soit désormais le cas, et j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait, mais qui le souhaiteraient, à nous indiquer s'ils souhaitent recevoir plutôt par mail que par papier. Je leur demande d'envoyer un message à M. Sammut qui prendra les mesures *ad hoc*.

M. Conway

Deuxième question : Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le mercredi 26 novembre pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Je souhaite consulter, pour l'année 2013 et le premier semestre 2014, les carnets de bord de votre voiture de fonction, carnets qui doivent en particulier retracer quotidiennement et par mission le kilométrage au compteur et le nom du conducteur. Je vous prie de m'indiquer les modalités pratiques pour effectuer cette consultation.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est une question d'une importance considérable. Aucun véhicule n'est attribué de manière permanente au Maire – excusez-moi de parler de moi à la troisième personne –, puisqu'ils sont tous utilisés par les services ou les autres élus de la commune. Les véhicules tournent, comme on dit en français commun. S'agissant de la consultation du carnet de bord du véhicule, la personne qui vous a renseigné, manifestement, vous a mal renseigné, parce qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose la mise en place d'un tel carnet. À ce jour, il n'a été installé un carnet de bord dans aucun véhicule de service du parc communal.

Je vous remercie.

Question suivante.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question vous a été envoyée le mercredi 26 novembre pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Dans notre tribune publiée dans le numéro de novembre de *La Garenne Infos*, nous avons demandé qu'un travail collectif soit mené pour que les conseils de quartier soient des structures ouvertes avec moins de verrous statutaires tels que la nomination du bureau par le Maire, la fixation de l'ordre du jour par le bureau et les compétences élargies. Je vous avais envoyé, ainsi qu'aux présidents des conseils de quartier, un courriel dans ce sens, le 21 octobre. Ce courriel est resté sans réponse à ce jour, ce jour étant le 26 novembre, date de remise de cette question.

De même, aucune mention sur les conseils de quartier et leurs présidents avec leurs coordonnées ne figure sur *La Garenne Infos*. J'espère que vous aurez à cœur de corriger ce dernier point dès le prochain numéro à paraître, début décembre. Il n'en demeure pas moins que cette situation est en contradiction avec vos engagements et l'attente des Garennois. Quand et comment comptez-vous mettre en place les structures importantes pour la vie locale ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Conway, j'avoue ne pas très bien comprendre votre propos, parce que les conseils de quartier ont été installés. Leur organisation a été votée ici au Conseil municipal. On ne va pas tout remodifier aujourd'hui, quelques mois plus tard, parce que cela ne vous convient pas. On ne peut pas faire des conseils de quartier à la carte, au gré de chacun. On ne s'en sortirait pas, et finalement, ce serait contraire à la loi, puisque c'est le Conseil municipal qui est souverain. Il m'a été rapporté que nous avons souhaité organiser ces conseils de quartier, alors même qu'à une époque, la loi ne prévoyait pas que ceux-ci soient obligatoires.

Enfin, quant aux coordonnées des présidents de conseils de quartier, je précise qu'elles figurent sur le site de la Ville – j'ai vérifié –, et vous avez raison, c'est une information complémentaire intéressante. Nous allons les repréciser dans le bulletin, même si je crois, mais je n'ai pas vérifié, que c'est déjà le cas pour les conseils de quartier tenus par des élus. En tout cas, c'est le cas sur Internet.

Je vous remercie.

Monsieur Duclos.

M. Duclos

Oui, Monsieur le Maire. La fermeture plus tardive des services de la police municipale avait été évoquée. Ce point est-il toujours d'actualité, et si oui, pourrait-on avoir une indication sur la date de mise en œuvre ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, mon cher collègue.

J'ai en effet décidé d'élargir les horaires d'intervention de la police municipale afin de pallier la réduction inacceptable des effectifs de la police nationale et de répondre aux attentes des Garennois. Comme vous le savez, malheureusement, le Gouvernement, en plus du hold-up financier sur les communes, s'est engagé dans une réduction des effectifs de police nationale pour faire des économies. Je ne pense pas personnellement que l'on puisse faire des économies sur la sécurité des personnes. En tout cas, pour moi, la sécurité des personnes demeure une priorité pour notre commune.

Par conséquent, l'État se désengageant, là encore, les communes dont nous sommes – La Garenne – doivent organiser elles-mêmes la sécurité de leurs habitants. Cela passe par le recrutement de policiers municipaux, l'élargissement des horaires d'intervention, afin que les Garennois puissent avoir des interlocuteurs de proximité disponibles et réactifs.

Cette mise en place de l'élargissement des horaires n'est possible que si nous disposons des effectifs suffisants, et tant que ce ne sera pas le cas, nous ne pourrons pas réaliser cette extension. Les recrutements sont déjà lancés et nous devons veiller à faire en sorte qu'ils soient le plus pertinent possible. C'est pourquoi cela prend un peu de temps.

Je veux en profiter pour remercier l'implication quotidienne des agents de la police municipale, ainsi que les CASVP*, qui s'investissent pleinement dans les missions qui leur sont confiées, la sécurité et la tranquillité des Garennois. Évidemment aussi la police nationale, et particulièrement le commissariat de La Garenne-Colombes, avec lequel nous travaillons maintenant depuis des années de façon très rapprochée. La Ville de La Garenne-Colombes a contribué à la construction, financièrement, du commissariat de La Garenne-Colombes, qui fait son maximum pour assurer la sécurité à La Garenne-Colombes, mais qui est bien malheureux compte tenu de la fonte de leurs effectifs imposée par l'ancien ministre de l'Intérieur et l'actuel ministre de l'Intérieur.

Merci, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Cette question porte sur les personnes alitées ou dépendantes dont leurs repas sont servis très tôt. On remonte l'information à 7 heures 10 le matin dans le quartier des Vallées, alors que leurs aides passent plus tard. Serait-il possible de retarder ces livraisons dans la matinée pour les personnes les plus faibles ?

M. le Maire

Naturellement. Quand une personne souhaite être livrée plus tard, il suffit qu'elle nous en fasse la demande et nous essaierons de nous adapter. Cela ne pose aucun problème.

M. Duclos

Troisième question : le ralentisseur devant l'école de la rue de l'Aigle est-il toujours prévu ? Il avait été indiqué que les travaux devaient commencer au premier semestre 2014. Qu'en est-il ?

M. le Maire

Nous allons effectivement sécuriser l'entrée de l'école Voltaire rue de l'Aigle. Nous allons le faire en installant un ralentisseur. Quelques travaux sont prévus par le Conseil général, ce qui a ralenti la réalisation des travaux municipaux. Désormais, nous avons le champ libre, et ils auront lieu en 2015. Il faudra le faire durant les vacances scolaires pour ne pas gêner le fonctionnement de l'école. Ce sera inscrit au budget, et nous les ferons durant les vacances de Pâques ou de l'été ? Durant la fermeture de juillet, me dit le directeur général adjoint du directeur des services techniques.

Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions.

Je vous remercie infiniment et je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, de Noël et du jour de l'An.

On me dit qu'il y a encore un conseil.

Vous avez une date pour M. Conway, parce que M. Conway va me la demander ?

Le 18, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci beaucoup.

M. le Maire

Si la date change parce que nous avons un souci quelconque, il ne faudra pas me gronder.

M. Conway

C'est bien le sens du contrat entre nous.

La séance est levée à 22 heures.